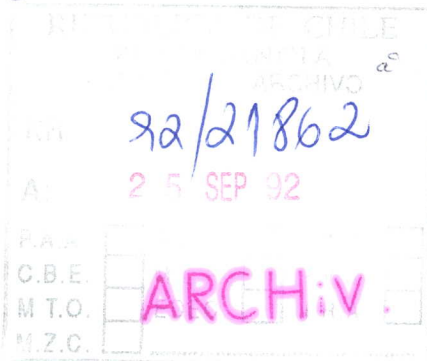


Bollore Serge

18 Aod Ar Jaudy

22450 La Roche Demen

FRANCE.



à Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palais de la Moneda Santiago
Chile.

La Roche Demen, le 17 Septembre 1992

Excellence,

L'Enquête judiciaire relative à la disparition en 1974, d'Alfonso

Chantreau Oyarce vient d'atteindre un point critique, les tribunaux militaires ont en effet revendiqué leur compétence dans cette affaire. La cour suprême doit décider si cette affaire doit être transférée devant les tribunaux militaires ou si elle restera entre les mains de la juridiction civile.

Si la cour suprême se décide en faveur des militaires, l'affaire sera certainement classée en vertu de la loi d'Amnistie.

Membre d'Amnesty International, j'ai accueilli avec satisfaction les enquêtes judiciaires qui ont été menées sur cette affaire et je souhaite que l'enquête véritable soit établie sur le sort d'Alfonso Chantreau Oyarce et que les responsables soient traduits en justice. Amnesty International est préoccupé par l'impunité dont jouissent les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'Homme sous le précédent gouvernement militaire.

Je vous demande expressément Excellence, d'intervenir dans cette affaire, afin que toute la vérité puisse être révélée, sur une affaire comme celle d'Alfonso Chantreau Oyarce, et vous demande que votre gouvernement abroge la loi d'Amnistie de 1978 (désuet loi 2191), votre Excellence ma préoccupation.

Veuillez agréer Excellence, l'expression de ma très haute considération.

S. Bollore